



Informations municipales

I – ACTIVITES

I – 1 : Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie poursuit ses activités mais **reste fermé au public** toutefois il est possible de venir sur **rendez-vous**, en appelant au 03 26 66 13 89 le matin entre 09h00 et 11h00.

Il est également toujours possible de prendre contacts avec les moyens suivants :

- par message électronique à l'adresse : mairie.bouy@wanadoo.fr
- par dépôt de **message ou courrier papier dans la boîte aux lettres** de la mairie (relève tous les jours)
- par message sur la **messagerie téléphonique du secrétariat de mairie : 03 26 66 13 89** (relève tous les jours)
- par téléphone auprès du **maire ou du 1^{er} adjoint : 03 26 70 20 42 – 03 26 66 15 69**

I – 2 : COVID19 déconfinement:

RAPPEL : Mr le Préfet de la Marne a pris un **arrêté, en date du 20 mars dernier, interdisant l'accès aux parc, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport.**

Cet arrêté a été prolongé en date du 15 avril jusqu'au 11 mai, le département de la Marne étant classé en zone rouge, cet arrêté reste valide jusqu'au 02 juin minimum.

I – 3 : Masques de protection:

La commune a passé commande, par l'intermédiaire de l'association des maires de la Marne et de Chalons Agglo, de masques dits « alternatifs » pour les adultes et enfants de la Commune, à raison de :

- un masque par habitants (adultes et enfants)
- 3 masques par enfants de l'école (dans le cadre de la réouverture de l'école primaire)

La livraison est prévue pour la semaine du 11 mai mais nous n'avons aucune certitude sur cette date.

Nous procéderons à la distribution dès que nous aurons la livraison de ces masques. Toutefois afin de fournir les bonnes quantités, **nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire joint** à ce bulletin d'information et de le renvoyer par mail à la mairie ou de le déposer dans la boîte à lettre, tout ceci le plus rapidement possible.

I – 4 : Réouverture école de Bouy

La réouverture de l'école de Bouy est prévue le jeudi 14 mai prochain avec un protocole sanitaire précis et un nombre d'élèves limités.

II – INFORMATIONS

II – 1 : COMMERCE ALIMENTAIRES DISPONIBLES A BOUY

- 1) **Boulangerie** : La **Boulangerie de Vadenay (Mme et Mr DEMESSEMACKER)** assure sa tournée itinérante dans notre commune du mardi au dimanche, pour les clients non habituels et afin de pouvoir assurer les quantités merci de passer vos commandes en appelant la veille avant 20h00 au 03 26 67 61 33.
- 2) **Pâtisserie** : **Fabien GUILLAUMET** vous propose la livraison à domicile de ses pâtisseries. Pour détails ou passer votre commande vous pouvez appeler ou envoyer un sms au 06.50.83.19.16 ou encore par mail : fabien@fabienquillaumet.fr ou enfin sur la page facebook Pâtisserie Fabien Guillaumet.
- 3) **Plats à emporter** : Le restaurant **Chez JUJU** vous propose des plats à emporter chaque week-end. Commandes au 03 26 66 11 65.
- 4) **Pizza / burger** : La **Fabrique de Charlet** vous propose tous les mardis soir sur la place et alternativement soit pizza, soit Burger commande au 07 87 78 20 87 pour les pizzas et au 06 33 00 31 15 pour les burgers.
- 5) **Boucherie Charcuterie, POURSUITE d'ACTIVITE** : *l'entreprise LEFRANC, de Sacy, confirme sa présence à BOUY, chaque jeudi de 08h30 à 10h00, sur la place face à la Mairie (Commandes possibles au 03 26 49 22 95).*
- 6) **Primeur fruit et Légumes, POURSUITE d'ACTIVITE** : *Le primeur, de Livry Louvercy, confirme sa présence sur la place chaque jeudi matin de 08h00 à 11h30.*
- 7) **Fromager** : Le Fromager reprend ces activités sur les différents Marchés de la région de Reims et d'Épernay et ne sera plus en mesure d'assurer une présence à BOUY.

Tourner SVP -/-

II – 2 : FINANCES PUBLIQUES : Paiement de proximité

Ce nouveau service est mis en place par la direction Générales des Finances publiques, avec des partenaires agréés, afin que vous puissiez payer vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital et autres ...de façon simplifiée et avec proximité.

Pour notre secteur 2 partenaires sont identifiés à Mourmelon, les buralistes « la Gitane » et le « Marigny » et à Suippes « Le Cyrano ». Pour la liste complète voir le site impots.gouv.fr « paiement de proximité »

II – 3 : DECHETERIE – COLLECTE DES DECHETS : Réouverture partielle des déchèteries

Chalons Agglo nous informe que :

- **Déchèteries** : **La déchèterie de Mourmelon le Grand est rouverte depuis le lundi 04 mai** au horaires habituels avec la règle d'accès suivante : **jours pairs** pour les véhicules **immatriculés pairs** et **jours impairs** pour **immatriculations impairs** (fonction du dernier chiffre de la plaque d'immatriculation).

Horaires ouvertures :

Pour les particuliers : lundi de 14h à 18h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 9h à 13h et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour les professionnels : lundi de 14h à 18h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 9h à 13h.

La déchèterie de Livry Louvercy reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

Pour davantage d'informations, le numéro vert ci-après est à votre disposition ► 0 800 875 615.

- **Collecte des textiles interrompue** : merci de garder les textiles chez vous dans l'attente de la reprise de cette collecte.

II – 4 : Familles rurales :

L'Association Familles Rurales propose de vous **fournir gratuitement des masques en tissu lavable norme AFNOR**. Pour cela contacter Marie Christine REICHART.

II – 5 : Violences conjugales

La période de confinement actuelle est propice à la **recrudescence des violences conjugales** (+32% en zone de gendarmerie). Les services de l'état sont mobilisés sur ce sujet.

Les numéros à retenir :

- un numéro **d'urgence** : **le 17**
- un numéro **pour l'écoute** **le 3919** (du lundi au samedi de 09h00 à 19h00)
- une **plate forme pour se connecter 24/24** et échanger avec les policiers ou les gendarmes spécialement formés sur ce sujet : « **arretonslesviolences.gouv.fr** »

II – 6 : Surveillance de nos amis les chiens

Nos amis les chiens sont les bienvenus, toutefois la possession d'un animal reste un choix personnel et ne doit pas devenir une nuisance pour le voisinage. Merci donc aux propriétaires de veiller à se munir de sac à crottes pour la promenade et de s'assurer de l'absence d'aboiements répétitifs.

Par ailleurs, plusieurs problèmes de manque de surveillance de chiens, par leurs maîtres, viennent d'être signalés en mairie. Merci aux propriétaires d'être vigilant sur la maîtrise de leurs animaux. Il est rappelé que les chiens doivent être tenu en laisse dans les parties agglomérées de la commune et autres lieux accessibles au public (arrêté municipal 10-2013).

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES - RESTEZ CHEZ VOUS...TANT QUE VOUS LE POUVEZ.